

# Présentation du SPASER de la CeA

## Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables Version synthétique



### Respect de l'obligation légale

1. Instauré par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014
  2. Modifié par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
  3. Abaissement du seuil des SPASER à 50 millions d'euros d'achats annuels au 01/01/2023 par le décret n°2022-767 du 2 mai 2022
- Dispositions codifiées à l'article L 2111-3 du Code de la commande publique



### Inscription dans un contexte global en perpétuelle évolution

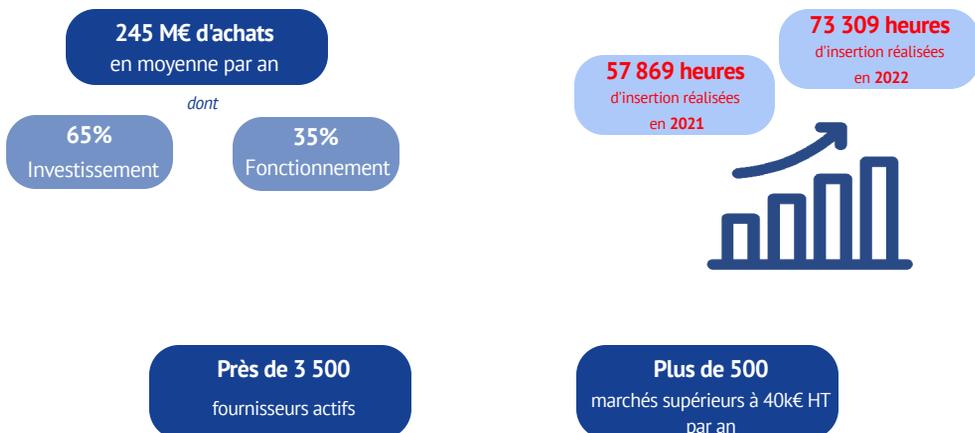
#### État

Loi EGalim (États Généraux de l'alimentation) en 2018  
Loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) en 2020  
Loi Climat et résilience en 2021  
Plan National pour des Achats Durables 2022-2025  
...

#### Collectivité européenne d'Alsace

Convention de partenariat pour la filière bois alsacienne  
Plan arbre  
Stratégie énergétique et écologique : 30 engagements pour 2030  
Politique d'insertion et d'accès à l'emploi  
...

## Le SPASER\* vient en soutien de la Commande publique qui représente en Alsace



# Présentation du SPASER de la CeA

Version synthétique

## SPASER CeA

Fondé sur 3 piliers stratégiques  
et 1 socle transversal



### Économie

Attractivité des achats de la CeA

Facilitation d'accès des entreprises locales à la commande publique, notamment des TPE/PME

Soutien des filières locales



### Solidarité

Renforcer les démarches d'inclusion, d'insertion/réinsertion professionnelle et de promotion de l'égalité dans l'emploi



### Environnement

Participer à la préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

Lutter contre le dérèglement climatique en contribuant à la neutralité carbone

Favoriser le développement de modèles répondant aux enjeux actuels



### Socle transversal

Leviers communs pour la mise en œuvre des politiques publiques de la CeA, en associant les Directions Opérationnelles aux axes stratégiques des trois piliers du SPASER\*

## Gouvernance



### Comité de Pilotage Politique réalisé en CAO\*

Élus de la CAO\* et DACP\*



### Révision\* 1x par an a minima

Amélioration, Modification, Correction



### Vision moyen/long terme

Pas de limitation dans le temps



### Comité de Pilotage Opérationnel

Avec les services des différentes DGA\*



### Rapport annuel des indicateurs\*

Avec publication des indicateurs\* obligatoires tous les 2 ans



Des objectifs définis avec les services



Des indicateurs de suivi par objectif



Des indicateurs de réalisation d'impact par action



### Axe stratégique



### Objectif



### Indicateur de suivi et de pilotage



### Action



### Indicateur d'impact et de réalisation

Attractivité des achats de la CeA

Accentuer les relations partenariales avec les acteurs économiques locaux en matière d'achats

Nombre d'entreprises/partenaires rencontrés annuellement  
 Nombre d'actions de communication à destination de leurs membres/adhérents  
 Localisation des attributaires de marchés (en montant et en %)  
 Attribution des marchés aux PME (en montant et en %)

1 Organiser un salon inversé\* de l'achat public par an

Réalisation du salon  
 %/Nombre d'acteurs présents au salon

Accès à la commande publique, notamment des TPE/PME

Adapter les pratiques achats au marché des entreprises en Alsace

Nombre moyen de réponses par consultation (taux d'attractivité)  
 % de TPE/PME candidates sur les marchés  
 Taux d'infirmité sur les marchés

2 Contractualiser avec les fédérations et corporations\* locales

Signature de charte avec les fédérations/corporations\*  
 Nombre de charte signées

3 Participer aux forums et salons professionnels alsaciens et limitrophes

Nombre de participations à des forums ou salons  
 Nombre d'entreprises/partenaires rencontrés annuellement

4 Verser davantage d'avances aux TPE/PME

% de marchés avec fournisseurs éligibles et acomptes versés

5 Alléger les contraintes administratives pour les entreprises

Taux d'offres irrégulières  
 Nombre de nouveaux fournisseurs répondant aux procédures

6 Adapter les allotissements\* géographiques aux secteurs concurrentiels

% de marchés concernés avec allotissement\* géographique adapté par l'acheteur

7 Intégrer des dispositions favorisant l'utilisation de produits de la construction en bois français, labellisés « Fabriqué en Alsace » ou « Bois de France »

Volume/% de Bois d'Alsace achetés par an vs N-1  
 Nombre de fournisseurs du panel en capacité de fournir des produits labellisés

8 Favoriser les circuits courts\* dans les marchés publics passés par la CeA

% des marchés prenant en compte l'approvisionnement en circuits courts\*

9 Allotir\* les marchés de manière à permettre aux structures de toute taille d'y répondre

% de marchés concernés avec allotissement\* géographique couplé à allotissement\* par produit

10 Intégrer, en cohérence avec le contexte achats, des considérations offrant l'opportunité aux entreprises industrielles alsaciennes de se positionner (moyens utilisés localisés sur le territoire, empreinte carbone ...)

Nombre de marchés intégrant des considérations permettant le soutien aux filières industrielles alsaciennes

Soutien des filières locales

Soutien les filières agricoles\* et agroalimentaires\* alsaciennes

Volume/Montant de bois "Fabriqué en Alsace" ou "Bois de France" acheté annuellement

Localisation des attributaires de marché sur les familles relatives à de l'alimentaire (en montant et en %)  
 % et montant des aliments agricoles\* et agroalimentaires\* produits en Alsace

Soutien les filières industrielles alsaciennes

% et montant des achats de fournitures réalisés auprès de fournisseurs localisés en Alsace

## Axe stratégique

## Objectif

## Indicateur de suivi et de pilotage

## Action

## Indicateur d'impact et de réalisation

**Inclusion, Réinsertion professionnelle et Promotion de l'égalité dans l'emploi**

Favoriser l'insertion professionnelle des BRSA\* et des publics éloignés de l'emploi

Sensibiliser les acteurs de l'insertion, de l'inclusion et de l'économie sociale et solidaire plus largement à la commande publique, en leur proposant des opportunités de travailler pour la CeA

Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité dans l'emploi

Nombre d'heures d'insertion réalisées sur l'année

**Nombre de bénéficiaires uniques/ETP\* annuels par type de publics**

**Nombre de personnes uniques/ETP\* en situation de handicap employées dans le cadre de marchés réservés**

Dépenses annuelles réalisées auprès du SIAE\* et STPA\* et SESS\*

**% du panel de fournisseurs issus de l'ESS\***

**%/nombre/montant de marchés intégrant une considération ou clause sociale (spécification technique ou condition d'exécution) ou un critère d'analyse des offres sur le volet social**

**% des fournisseurs ayant signé la déclaration sur l'honneur**

11 Etendre le dispositif des clauses sociales aux marchés publics de prestations intellectuelles, services et fournitures

12 Inclure des clauses sociales favorables à certains types de publics (jeunesse, féminin, seniors ...)

13 Organiser des actions de sensibilisation des structures de l'IAE\* à la commande publique

14 Conclure des marchés réservés auprès des structures de l'IAE\*

15 Conclure des marchés, réservés ou non selon ce que la loi permet, auprès de structures de l'ESS\*

16 Conclure des marchés réservés auprès des structures du secteur du travail protégé et adapté

17 Sensibiliser les entreprises aux problématiques de discrimination et promouvoir l'égalité dans l'emploi en faisant signer une déclaration sur l'honneur concernant l'absence de condamnations pour des faits de ce type

Nombre de nouveaux marchés de prestations intellectuelles, services et fournitures bénéficiant de clauses sociales

Nombre de nouveaux marchés bénéficiant de clauses sociales favorables à certains types de publics

Nombre de sensibilisations des acteurs de la Solidarité réalisées annuellement

Nombre de marchés réservés au SIAE\* par an

Nombre de marchés basculés en tant que marchés réservés au SESS\*

% des marchés réservés aux entreprises adaptées (EA\*) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT\*)

% de contrats prenant en compte la lutte contre les discriminations et l'égalité dans l'emploi



### Axe stratégique



### Objectif



### Indicateur de suivi et de pilotage



### Action



### Indicateur d'impact et de réalisation

Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

Limiter l'impact environnemental des achats de la CeA

%/montant de marchés intégrant une considération environnementale (spécification technique ou condition d'exécution) ou un critère d'analyse des offres sur le volet environnemental

**18** Intégrer des considérations environnementales sur les marchés de Travaux

% de marchés de travaux prenant en compte au moins une considération environnementale

**19** Intégrer des clauses exigeant le recours à des produits éco labellisés, certifiés ou équivalent

% de marchés exigeant le recours à des écolabels\*

**20** Acheter du mobiliers pour collèges/administration respectant les normes environnementales

% des achats de mobiliers achetés ayant un label type NF\* ou FSC\* ou PEFC\*

**21** Atteindre les objectifs de la loi EGalim\* en matière produits bio et de circuits courts\* dans la restauration

% de produits durables et de qualité  
% de produits bio

Lutte contre le dérèglement climatique et Contribution à la neutralité carbone

Maîtriser aux mieux les énergies et fluides

% d'énergies décarbonées\* dans l'énergie achetée

**22** Favoriser l'achat d'énergies décarbonées\*

Poids carbone\* lié à nos consommations d'énergies

Réduire l'empreinte carbone liée à nos achats

Bilan carbone annuel du scope 3 de la CeA en eqCO2\*

**23** Mettre en place un reporting carbone des fournisseurs de la CeA

% de mp notifiés intégrant un dispositif en faveur de la réduction des GES\* (clause, critère, spécif technique)  
eqCO2\* évités sur les marchés annuellement

**24** Privilégier l'achats d'enrobés à froid ou à température moyenne

Tonnage d'enrobés à froid ou à température moyenne acheté par an

**25** Intégrer dans les marchés le fait que le titulaire doit éviter la circulation durant les heures de pointe, privilégier le transport groupé ainsi que l'utilisation de véhicules à faible émission de GES\*

% des marchés prenant en compte le transport raisonne\*

Décarboner\* la mobilité professionnelle des agents de la CeA

% de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions dans le parc (VL, VU, vélos...)

**26** Adopter une stratégie d'achats de véhicules et de vélos en cohérence avec les objectifs de décarbonation\*

% de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions dans le renouvellement annuel du parc, quel que soit le mode d'achat

### Axe stratégique

### Objectif

### Indicateur de suivi et de pilotage

### Action

### Indicateur d'impact et de réalisation

Aide au développement de modèles répondant aux enjeux actuels

Devenir acteur de l'économie circulaire\* afin de limiter, en amont, la consommation et le gaspillage des ressources et, en aval, la production de déchets

Intégrer l'ESS\* dans la réponse aux enjeux environnementaux

% achats annuels réalisés AGECE\* : mesures réemploi\* et/ou réutilisation\* et/ou recyclage\* et/ou produits intégrant des matières recyclées

Taux de valorisation des déchets\* sur les chantiers CeA

Tonnage de déchets générés annuellement

% d'entreprises de l'ESS\* attributaires sur des marchés avec considérations environnementales

27 Accroître les achats de produits du réemploi\*/réutilisation\* ou intégrant des matières recyclées\* sur les marchés de fournitures

28 Prévoir des clauses de réemploi\*/réutilisation\* sur les chantiers de construction ou de réhabilitation

29 Mettre en œuvre un suivi effectif d'exécution des clauses en matière de tri et de recyclage\* de déchets

30 Systématiser le SOGED\* et intégrer des clauses contractuelles de réemploi\* sur site ou de valorisation de déchets\* pour les chantiers routiers/autoroutiers

31 Expérimenter la vitrification\* des déchets d'amiante issus des chantiers de bâtiment

32 Conclure des marchés réservés permettant de soutenir de nouvelles filières créées par des SESS\*, dans le domaine environnemental

% des dépenses relatives à des biens issus de la réutilisation\* et du réemploi\*

% des marchés de construction et réhabilitation avec clauses de réutilisation\* et/ou réemploi\*

% des marchés générant des déchets bénéficiant de ce suivi effectif d'exécution

% des marchés de travaux intégrant la notion de SOGED\* comme obligation contractuelle

Tonnage/%/montant de déchets amiante vitrifiés\*

%/nombre de marchés réservés soutenant les filières nouvelles créées par des SESS\* dans le domaine environnemental

Pérennisation de la démarche achats responsables, en lien avec les directions opérationnelles et les partenaires externes

Engager et communiquer sur la démarche de la CeA en matière d'achats et d'achats responsables

Monter en compétence sur les piliers du SPASER\*

Mutualiser les outils entre collectivités alsaciennes

% des partenaires externes sensibilisés à nos achats responsables

% des marchés répondant aux objectifs environnementaux ou sociaux en matière de considérations intégrées

% des équipes DACP\*/Directions opérationnelles sensibilisées

% et montant des marchés publics éligibles passés dans AMP\* par les utilisateurs

33 Engager la démarche « Relations fournisseurs et achats responsables »

34 Contribuer au développement des achats responsables avec les partenaires externes

35 Présenter annuellement le prévisionnel achats à l'ensemble des parties prenantes

36 Sensibiliser et former les collaborateurs aux achats responsables

37 Continuer à développer Alsace Marchés Publics

### Socle transversal

Charte RFAR\* (Relations fournisseurs et achats responsables) signée ou non

Nombre de réunions réalisées concernant les sujets d'achats responsables avec les partenaires externes

Nombre d'entités (partenaires ou fournisseurs) assistant annuellement à la présentation

Nombre de nouvelles personnes sensibilisées sur l'année

Nombre moyen d'offres déposées par consultation sur la plateforme

**AGEC** : Anti-gaspillage pour une économie circulaire

**Agriculture** : Production de matières premières alimentaires

**Agroalimentaire** : Transformation de matières premières alimentaires en produits alimentaires transformés

**Allotissement** : Cela consiste à fractionner un besoin en plusieurs lots, en fonction des caractéristiques techniques et/ou géographiques distinctes des prestations, ou de la structure du secteur économique concerné

**AMP** : Alsace Marchés Publics

**BRSA** : Bénéficiaires du RSA

**CAO** : Commission d'Appel d'Offres

**Chambres consulaires** : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'agriculture

**Circuits courts** : Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Les produits alimentaires bruts tels que les fruits, les légumes, le fromage et la viande font partie des produits issus de l'agriculture qui peuvent être issus de circuits courts. Des produits transformés peuvent être également vendus en circuits courts à condition qu'ils soient transformés sur le lieu d'exploitation (conserves de légumes, fruits ou viandes, fruits séchés...)

**CRESS** : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

**DACP** : Direction des Achats et de la Commande Publique

**Décarbonation** : La décarbonation désigne l'ensemble des mesures/techniques mises en place en vue de limiter l'empreinte carbone d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'un pays ou d'une économie

**DGA** : Directions Générales Adjointes

**EA** : Entreprise Adaptée

**Écolabels** : Signes d'excellence, les écolabels garantissent un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits et services sur l'environnement et la santé, tout en maintenant leur niveau de performance

**Économie circulaire** : L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets

**EGalim** : États Généraux de l'alimentation

**Énergies décarbonées** : Énergie nucléaire ainsi que la totalité des énergies dites renouvelables, à savoir les énergies solaire, éolienne, hydraulique, marine, géothermie et la biomasse

**eqCO<sub>2</sub>** : Masse de dioxyde de carbone qui aurait le même potentiel de réchauffement climatique qu'une quantité donnée d'un autre gaz à effet de serre

**ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**ETP** : Équivalent Temps Plein

**FAS** : Fédération des Acteurs de la Solidarité

**Fédérations et corporations** : Regroupement de plusieurs professionnels ayant une cause commune ou agissant dans le même sens, souvent pour promouvoir leur discipline

**FFB** : Fédération Française du Bâtiment

**FRTPT** : Fédération Régionale des Travaux Publics

**FSC** : Label qui assure que la production d'un produit à base de bois (ex. meuble) a suivi le cahier des charges d'une gestion durable des forêts

**GES** : Gaz à effet de serre

**IAE** : Insertion par l'Activité Économique

**Indicateur de suivi et de pilotage** : Indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par le SPASER (rythme de progression par rapport aux ambitions, identification des freins et détermination de mesures correctives envisageables)

**Indicateur d'impact et de réalisation** : Indicateurs visant à caractériser les effets des actions menées

**MEF** : Maison de l'Emploi et de la Formation

**NF** : Norme française

**PEFC** : label qui garantit qu'un produit est issu de sources de bois responsables et/ou de forêts gérées durablement

**PNAD** : Plan National pour des Achats Durables

**Poids carbone** : Le poids ou l'empreinte carbone représente la quantité de gaz à effet de serre (ou équivalent) induite par une activité donnée

**Recyclage** : Opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins

**Réemploi** : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

**Réutilisation** : Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau

**Révision** : Relecture attentive et méthodique du document en vue de l'améliorer, de le modifier ou de le corriger. Elle a pour but d'assurer la qualité de la langue et l'efficacité de la communication

**RFAR** : Relations fournisseurs et achats responsables

**Salon inversé** : Salon professionnel dans lequel des acheteurs, au sens générique du terme, tiennent des stands qui sont visités par des fournisseurs

**Secteurs concurrentiels** : Secteurs ne faisant pas partie des secteurs aidés, qui concernent eux différentes activités, soutenues par l'État sous forme de subventions, d'allègements fiscaux ou de prêts gratuits de locaux par exemple

**SESS** : Structures de l'Économie Sociale et Solidaire

**SIAE** : Structures de l'Insertion par l'Activité Économique

**SOGED** : Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets

**SPASER** : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables

**STPA** : Secteur du Travail Protégé et Adapté

**Transport raisonné** : Le transport raisonné formalise le principe d'affectation aux différents moyens de transport (vélos cargo, deux-roues motorisés, véhicules utilitaires, transports groupés ...) d'univers de pertinence, selon les temps, les territoires et les motifs du déplacement

**URSIEA** : Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Économie d'Alsace

**Valorisation de déchets** : Ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel en un autre produit, matériel ou énergétique

**Vitrification** : Également appelée Inertage, la vitrification consiste à mélanger de l'amiante avec des matériaux inertes et du ciment et à chauffer ce mélange à très haute température pour le transformer en vitrifiat, une roche silicatée non toxique